

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois,

Le 18 Octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 13 Octobre 2023

Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, GARDEN Bruno, DREY Marie-France, DEJEAN Michel, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, VILLENEUVE SOULARD Claudie, BELTRAME Stéphanie, MOURMANT Christophe, BUREAUD Grégory, RANNOU Virginie, LACOTTE Christian, YASSIN Faysal, ARNAUD André, VASQUEZ Marie-Françoise formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Excusé(s) avec pouvoirs : BRUNETEAU Claudine a donné pouvoir à Marie France DREY, HA Catherine a donné pouvoir à Francis GRELLIER, Stéphane MORIN a donné pouvoir à Patrick RAFFIN.

A été nommé secrétaire de séance : BUREAUD Grégory

Objet : Cimetière communal**Approbation des tarifs des concessions funéraires**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno GARDEN, Maire Adjoint en charge du cimetière. Celui-ci expose au Conseil Municipal que les nouveaux usages funéraires ont conduits la commune à procéder à la mise en place de 10 cavurnes, à réaménager le jardin du souvenir en joignant un puits de dispersion des cendres et à rajouter 2 columbariums comportant au total 16 cases, dans le cimetière communal.

Compte tenu de ces nouveaux aménagements, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs approuvés par délibération du 11 juin 2008 et de fixer les tarifs des nouveaux équipements funéraires comme suit :

Type/Durée	15 ans	30 ans	50 ans
Concession (2,50 m2)	Néant	200 €	300 €
Case Columbarium	300 €	550 €	Néant
Cavurnes	Néant	400 €	600 €
Jardin du souvenir	Gratuit	Gratuit	gratuit

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,

Vu les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de faire évoluer les tarifs des concessions funéraires adoptés par délibération du 11 juin 2008 et de créer les tarifs pour les nouveaux aménagements funéraires,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des équipements funéraires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'appliquer, à compter de la présente délibération, les nouveaux tarifs des concessions funéraires, des nouveaux espaces cinéraires et des cavurnes selon le tableau tel que présenté ci-dessus,
- **Dit** qu'il appartiendra au Maire de prendre l'arrêté municipal portant modification des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal, conformément à la réglementation en vigueur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus

Le secrétaire,



Grégory BUREAUD

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Francis GRELLIER